

ALSACE



# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

---

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 28 MAI 2018**

---

Commission des dynamiques territoriales

## **ANNEXE MODIFICATIVE AU RAPPORT**

**N°CP/2018/119**

***65550 – Fonds de développement local***

Contrat Départemental – Territoire Sud –  
Fonds d'Attractivité et de Développement  
Projet de la Maison du Pain d'Alsace à Sélestat

**ANNEXE – CONVENTION PARTENARIALE POUR LA MAISON  
DU PAIN D'ALSACE A SELESTAT**

## Corps de la convention

### 3.4. Engagement de la Ville de Sélestat

La Ville de Sélestat, propriétaire, met à disposition gratuitement de l'association les locaux de la Maison du Pain moyennant un loyer mensuel de 1 000 € : La Ville elle en assure également l'ensemble des charges de propriété. Ces éléments sont formalisés via une convention d'occupation des locaux adoptée par le conseil municipal du 26 mai 2016 (rapport 358)

La Ville a inscrit la Maison du Pain comme l'un des éléments du patrimoine de la ville, dans le cadre de sa labellisation « Ville d'Art et d'Histoire » et de ses réflexions autour de l'attractivité du territoire.

En outre, le service Communication de la Ville est mobilisé pour accompagner l'association dans l'établissement de ses supports de communication. La Ville de Sélestat inscrit également l'ensemble des actions développées par l'association, dans le calendrier annuel des manifestations culturelles et festives de la Ville et l'accompagne dans l'établissement de ses supports de communication : c'est un partenaire privilégié.

La Ville de Sélestat s'engage à financer le projet de la Maison du Pain d'Alsace à Sélestat. Après avoir contribué à l'étude technique de refonte de la muséographie, octroyé une garantie d'emprunt à la Maison du Pain dans le cadre du financement de ce projet, la Ville de Sélestat s'est engagée à hauteur de 125 000 € à financer le projet de la Maison du Pain d'Alsace à Sélestat.